Procès-verbal de l'assemblée sectorielle « Grandes Cultures, Horticulture Comestible et Pommes de terre » du 16 juin 2025

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle Grandes Cultures et Pommes de terre du 16 juin
Responsable de la préparation du document	Julien Beuve-Méry – Mathilde Eck – Marie-Ange Mathieu
Date de publication	
Validé par	Sans objet
Annexe(s)	Annexe I : présentation de Julien Beuve-Méry et de Mathilde ECK (Collège des Producteurs) Annexe II : présentation de Brieuc Hardy (CRA-W) Annexe III : liste des présences

II. Validation de l'ordre du jour et du PV de l'AS de novembre 2024

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté et le procès-verbal de l'assemblée précédente est validé par l'ensemble des participants présents.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

III. Le business du Carbon Farming : quelles opportunités en Wallonie ? - Mise en contexte scientifique (Brieuc Hardy du CRA-W)

Quand on fait le bilan d'une exploitation au niveau de son empreinte carbone, on prend en compte différents postes. On peut calculer l'empreinte carbone aux portes de la ferme mais aussi via toutes les émissions indirectes liées par exemples à la production des intrants, à la production d'aliments pour le bétail qui peuvent être importés dans la ferme ou ce qui est en lien à la production de bâtiments.

Au niveau de la ferme en elle-même, on va avoir le stockage de carbone dans les sols et les émissions de gaz à effet de serre depuis le sol. Tout au bout de la chaîne on aura les émissions liées aux transports et de l'énergie liée à l'entretien des bâtiments, …

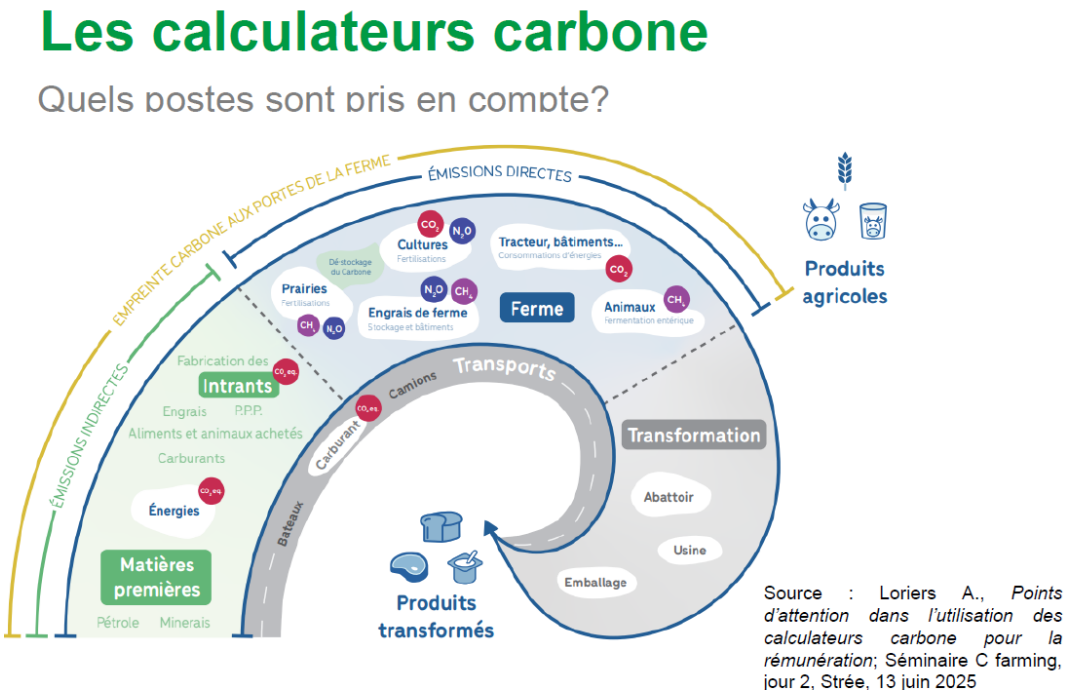

Source : Loriers A., *Points d'attention dans l'utilisation des calculateurs carbone pour la rémunération*; Séminaire C farming, jour 2, Strée, 13 juin 2025

J'ai demandé à mes collègues qui travaillent avec le modèle DECIDE (calculateur carbone) quelques références pour les exploitations grandes cultures. D'après le bilan, les principaux postes d'émissions d'une ferme sont les émissions des sols (34 %) et les variations de stocks de carbone (35 %) liées à un changement d'occupation du sol, un changement dans la rotation ou la destruction d'une prairie pour la transformer en terre de cultures. Les postes liés au sol sont importants dans le bilan global.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Le sol est un régulateur de climat vu que le carbone atmosphérique est le même que l'on va retrouver dans les molécules organiques du sol. Il y a 3x plus de carbone dans la matière organique du sol qu'il y en a dans l'atmosphère. Le secteur agricole a l'avantage d'atténuer ses émissions de gaz à effet de serre avec des bonnes pratiques mais arme à double tranchant car des sols mal gérés peuvent être également émetteurs de carbone.

En tant qu'agriculteur, votre principal enjeu => la fertilité de votre sol car la matière organique est le pilier du fonctionnement du sol. La matière organique alimente toute la vie du sol qui est une chaîne alimentaire complexe avec différents niveaux (décomposeurs et prédateurs se nourrissant des résidus de plantes et d'exsudats racinaires). Toute cette chaîne dépend de la plante et de la matière organique. A chaque étape, les surfaces des matières organiques peuvent être colonisées par des bactéries et des champignons qui vont réaliser la dernière étape de la minéralisation et ce faisant, libérer du CO_2 et des nutriments que la matière organique contenait. Ces nutriments sont recyclés dans le système.

La vie du sol, c'est le moteur du système
La matière organique, c'est le carburant.

Lien très fort entre matière organique et structure (voir présentation en annexe II, pages 10 et 11). Plus on a de matières organiques dans le sol par rapport au taux d'argile plus la structure est bonne. La matière organique est également fondamentale pour la fertilité chimique. En se minéralisant, elle va fournir des nutriments.

Effet des pratiques agricoles :

Principaux leviers :

- Apports exogènes ;
- Couverts d'interculture ;
- Succession culturale ;
- Travail du sol.

Taux de matières organiques plus élevés dans les régions prairiales (90 tonnes/ha) par rapport aux régions agricoles (55 tonnes/ha) sur les 30 premiers centimètres de sol.

Relation entre le travail du sol et le stockage de carbone

Arrêt du labour est une très bonne mesure de conservation du sol. Voir essai « travail du sol » du CRA-W en annexe II, pages 17 et 18. Quand on arrête de labourer et qu'on vient remettre des matières organiques en surface, elles sont moins associées avec les phases minérales. Les années sèches on va avoir tendance à stocker en non-labour mais les années humides on peut les minéraliser beaucoup plus facilement. Si la succession culturale répond bien au non-labour, vous allez amener plus de résidus de culture ce qui peut être bénéfique. Une des clés pourrait être qu'en ne labourant plus, on gagne du temps pour le semis des engrais verts. C'est non vérifié mais il me semble que si on sème un engrais vert en gagnant 15 jours et dans de meilleures conditions, potentiellement on va gagner de la biomasse.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Le carbone du sol est vraiment très lié aux entrées de matières organiques dans le système. Quand on vient combiner deux pratiques, les effets s'additionnent (voir essai « Matières organiques » du CRA-W en annexe II, page 21). Pour stabiliser du carbone à long terme dans les sols, il faut qu'il passe par le microbiote et pour cela, il faut suffisamment d'azote.

Comment faire pour stocker du carbone dans les sols ?

Une manière de faire est d'appliquer le principe du bilan humique (voir schéma en annexe II, page 22). Si on veut éviter de perdre de la matière organique, on doit avoir d'autres sources d'apports (engrais verts).

30cm d'engrais verts = +/- 2 tonnes de matière sèche/ha = +/- 350kg/ha de carbone en une culture

Le biochar

Ce sont des matières organiques de diverses origines qu'on va pyroliser (combustion en absence d'oxygène) pour le transformer en carbone minéral (charbon de bois). Carbone très peu dégradable. Pyrolise qui peut être valorisée énergétiquement et le résidu on le remet dans le sol => réinjecter du carbone du cycle court vers le cycle long (voir présentation en annexe II, page 25).

En conclusion, si vous devez apporter du carbone dans vos sols dans le cas de fermes de grandes cultures pour vous le principal enjeu est agronomique. S'il y a de l'argent qui permet de le financer aujourd'hui, profitez-en. Généralement les premières tonnes qui sont stockées sont même rentables parce qu'on améliore la fertilité. Si on veut stocker beaucoup de carbone on se retrouve face à un problème d'efficacité. Pour stocker à moyen/long termes 1 tonne de carbone il faut en apporter 10 fois plus. Si on arrête les bonnes pratiques on reperd assez vite le stockage qu'on a entraîné en stoppant ces pratiques. Les enjeux climatiques sont peut-être plus incertains que les enjeux agronomiques quand vous mettez en place des pratiques pour amener du carbone dans vos parcelles.

IV. Panel d'agriculteurs inscrits dans différentes initiatives privées de rémunération en Carbon Farming

Les quatre panelistes engagés dans des pratiques de Carbon Farming sont Messieurs Luc JORIS, Claude HENRICOT, Christophe GILLIS et Guirec DE WOUTERS.

Chacun présente son exploitation et expose ce qui l'a amené à se lancer dans l'aventure du Carbon Farming.

Initiatives privées de rémunération sont :

- Pour Luc JORIS : SOIL CAPITAL

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

- Pour Claude HENRICOT : FARMING FOR CLIMATE
- Pour Christophe GILLIS : SCAM
- Pour Guirec DE WOUTERS : FARM FOR GOOD

Chacun explique comment il est arrivé à collaborer avec ces différentes structures, quel regard est porté aujourd'hui sur cette rémunération liée au stockage carbone dans son exploitation et comment est évaluée la rentabilité.

L'approche Carbon Farming peut-elle contribuer durablement à la transition écologique de l'agriculture ?

Il faut être motivé pour changer ses pratiques. Tous ces efforts ne sont pas récompensés si on n'a pas un marché porteur ou une rémunération par un certificat carbone. Plus-value est la biodiversité => la mesure du carbone ouvre la porte à autre chose => **amélioration de tout l'écosystème**.

Que dire aux jeunes qui souhaitent se lancer ?

Il est important de se former au modèle agricole actuel. Avoir une approche plus systémique => Carbon Farming n'est pas l'unique solution à un problème, il faut aller beaucoup plus loin.

- ***Questions/réactions :***

Un agriculteur en non-labour depuis une trentaine d'années et issu de la Province de Liège explique que concernant les filières, les industriels sont en train de s'approprier la « rentabilité des exploitations » et donnent ce qu'ils veulent bien. Nos orges brassicoles ont été payés l'année passée à 230 €/tonne ce qui n'est pas suffisant. Nous produisons du blé panifiable pour des moulins. On a un supplément de prix mais ce n'est pas suffisant non plus. Très déçu de l'intervention de SOIL CAPITAL.

Les crédits carbone ne sont pas payés à leur juste valeur. Dans notre exploitation on attend un retour de 10.000 € à 15.000 € comme certaines fermes de taille équivalente à la nôtre en France. Je n'ai eu que 1.000 €. C'est une mission qui doit être dévolue au Collège des Producteurs de se tourner vers la Ministre afin que soit organisée une distribution des crédits carbone aux agriculteurs qui font des efforts pour réincorporer du carbone dans les sols.

Suite à cette intervention, une personne de SOIL CAPITAL propose de discuter juste après l'assemblée avec cet agriculteur.

Monsieur COURTOIS du SPW intervient. Par rapport à cette prise en charge du public quant à la valorisation de carbone et par rapport à ce que je connais, 83 agriculteurs sont venus me trouver avec lesquels j'ai calculé et évalué ladite mesure. En 2024, il y en avait 67 et sur les 67 une trentaine m'ont confirmé qu'ils s'étaient engagés en 2014 dans cette MAEC « Sols » et une vingtaine m'ont confirmé qu'ils ne le feraient pas. Sur les 30 qui se sont engagés dans le MR14, la prime sans cahier de charges, sur base des analyses qui ont été faites, va leur rapporter environ 3 ou 4 x en moyenne pondérée de la surface ce qu'ils ont payé pour les analyses laboratoire.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Pour ceux qui ont fait des efforts dans la conservation du carbone et dans une économie du sol, il y a effectivement une certaine valorisation qu'ils peuvent aller chercher via cette mesure. D'autres n'ont pas intérêt à le faire (2) et d'autres ne se sont pas engagés ayant un risque d'échantillonnage. Sur l'ensemble de la Région Wallonne, il y a environ 450 agriculteurs sur 680 qui ont confirmé l'engagement dans la MR14. Avec le SPW il y a une formation de valorisation possible pour ceux qui ont des résultats corrects en matière du rapport de carbone organique sur l'argile.

Simon Dierickx de GREENOTEC précise que la MR14 voire l'éco-régime et l'engagement chez SOIL CAPITAL sont cumulables. Une même chose ne peut pas être primée deux fois. Pas encore de décision sur cet aspect cumulable pour 2026.

Précisions apportées par Monsieur COURTOIS du SPW :

Limite des déclarations de superficie : 13/06/2025
Limite pour modifications à la hausse des déclarations de superficie : 13/06/2025
Si vous avez déclenché ce qu'il faut dans votre déclaration de superficie, la suite des opérations pour la MR14 ne s'ouvre qu'à partir du 18 juin jusqu'au 13 juillet.

Intervention d'un agriculteur « grandes cultures » par rapport au fait que des 4 panélistes, 1 a quitté la méthode traditionnelle pour aller vers le bio. D'où vient le revenu économique de l'exploitation, ce qui est commercialisé et quels sont les produits ? j'aimerais trouver un solution économique extraordinaire.

Guirec DE WOUTERS explique que son exploitation est rentable avec moyens de réinvestir. Il y a eu plusieurs transitions dans la ferme et mon papa a toujours fui les filières subsidiées. On est plus dans une économie de marché en ce qui nous concerne. Une autre force c'est qu'on a une ferme diversifiée. Comme tout le monde on a eu des crises et chutes de rendement l'année dernière (crise fipronil avec perte de 200.000 œufs, …). On a des difficultés aussi mais aujourd'hui on peut mettre en place des stratégies de robustesse et c'est vraiment lié à la diversification des revenus de la ferme. Par exemple, on a des sapins de Noël et les gens viennent les couper directement chez nous. Importance de développer les filières et c'est pour cela qu'on a créé FARM FOR GOOD avec d'autres agriculteurs qui étaient dans la même démarche pour valoriser les allégations qu'on allait cocher parce que cocher ce que l'on fait sans compensation sur le prix ce n'est pas rentable. J'ai calculé beaucoup et on a fait des études de faisabilité et un des éléments sur lequel on a aussi travaillé et qui est devenu un élément très important de la ferme chez nous c'est qu'on travaille sur la transformation de toutes nos céréales.

On a deux moulins sur la ferme et on fait la transformation meunière. Quand on fait une pénétration verticale dans la chaine de valeurs, ça permet de récupérer les marges. Il ne faut pas le faire à n'importe quel prix parce qu'il y a un volume minimum pour assurer des économies d'échelle suffisantes. Deux moulins c'était vraiment le minimum viable pour pouvoir financer l'ensemble de notre outil de travail. Pour l'instant ça fonctionne bien comme ça. On essaye d'équilibrer la croissance. Sur le plan de la gestion ça ressemble à une mini multinationale parce qu'on a plein de pôles d'activité et de la vente directe.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

J'ai une situation confortable puisque j'ai 99 % de mes parcelles qui sont primables. Aujourd'hui, je pense que je vais envoyer un recommandé pour sortir de la MR14 parce que les règles du jeu ont terriblement changé. On nous retire le glyphosate ce qui veut dire que la gestion des couvertures longues pour mon exploitation est très dangereuse. Je ne peux pas mettre mes cultures en danger pour cette prise de décision de retirer le glyphosate. Pourquoi l'avoir retiré ?

Monsieur COURTOIS comprend très bien l'inquiétude et le questionnement par rapport au glyphosate. Je pense que là il y a effectivement toute une problématique politique et je ne dis pas ça pour dénaturer la chose. Il y a des priorités à déterminer ce qui est clairement le rôle des politiques et je les respecte pour cela mais les priorités sont effectivement entre un certain challenge par rapport à la conservation des sols et un autre challenge par rapport à d'autres éléments de santé publique. Est-ce que le glyphosate fait partie des risques prioritaires en cette matière ? c'est une chose qu'il faut trancher. S'il s'avérait que le glyphosate était définitivement supprimé en 2026 pour les usages que vous avez cités, je ne situe pas bien en quoi l'engagement dans la MR14 représente un risque à ce point. L'éco-régime pour la « couverture longue du sol » est obligatoire pour la MR14 uniquement pour la première année d'engagement c'est-à-dire celle-ci. Les quatre autres années ne sont pas obligatoires. Par contre, il faut bien savoir que s'il n'y a pas un engagement de l'éco-régime « couverture longue du sol », qui est effectivement plus facile à respecter avec la question du glyphosate, sur les quatre dernières années alors l'éventuel boost du SPW (200 €-280 €/ha) ne sera pas payé. Ce qui veut dire que si 99% de vos parcelles sont primables l'amélioration est peu probable en cinq ans. L'utilité de s'engager dans l'éco-régime « couverture longue durée » sur les cinq ans est assez faible.

Dans l'éco-régime « couverture longue », à l'heure actuelle, ce qui est écrit c'est que l'utilisation de désherbants chimiques sera interdite pour détruire les couverts en 2026. Si vous n'êtes pas engagés dans l'éco-régime vous faites ce que vous voulez en respectant évidemment les doses. C'est toujours en discussion au niveau de la Région Wallonne et on vous tiendra au courant.

Que penser de l'irrigation sur l'évolution du carbone du sol ?

On accélère le problème. On minéralise plus vite les matières organiques donc c'est un cercle vicieux. On consomme plus rapidement la fertilité et on est déjà généralement sur des cultures rentables économiquement mais moins fertiles sur le long terme.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Annexes I, II

Annexe I AS GC-PDT juin 2025.pdf

Annexe II_Role_MO_sol_Assem

Annexe III

Liste des participants

BODDEZ	Daniel
BOSSUYT	Jacques
BURGEON	Victor
COURTOIS	Pierre
CUVELIER	Jean Marc
DEJONCKHEERE	Aline
DENYS	Patrick
DE SMIDT	Willy
DE SMIDT	Claus
DEWAELE	
DE WULF	Bruno
DE WOUTERS	Guirec
DIERICKX	Simon
DUMONT DE CHASSART	Thomas
DUMONT DE CHASSART	Hubert
DUMONT DE CHASSART	Gregory
DUMONT DE CHASSART	Guibert
DUPUIS	Johanna
EMPLIT	Anne-Sophie
FLAMEND	Fabrice
FRANCOTTE	Quentin
GILLIS	Christophe

HARDY	Brieuc
HARPIGNY	Lionel
HEENS	Bernard
HEGER	Charles Bernard
HENKENS	Benoît
HENRICOT	Claude
HURDEBISE	Julie
JACOB	Brieuc
JADOUL	Bruno
JORIS	Luc
LHOEST	Henri
LOUPPE	Hélène
MATHIEU	Matteo
MATHIEU	Michel
MONARD	Esther
PAPEIANS	Valentine
ROUQUETTE	Damien
SNEESSENS	Hugues
STEELANDT	Arne
THAON	Patrick
THEYS	Emmanuel
VAN COMPERNOLLE	Jean Yves
VANDEN HENDE	Sophie
VERMER	Pierre-Yves

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be